

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 107 (1974)
Heft: 48

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
107. Jahrgang. Bern, 29. November 1974

Organe de la Société des enseignants bernois
107^e année. Berne, 29 novembre 1974

† Fritz Schärer, Eriswil

Vor 15 Jahren schloss Fritz Schärer seine Lehrtätigkeit an der Erweiterten Oberschule in Eriswil ab, widmete sich noch eine Zeitlang seinen Nebenaufgaben, bis er zum Abschluss seiner langen, erfolgreichen, sinnvollen Erdenwanderung noch für kurze Jahre nach Burgdorf in



seine Jugendheimat zog, wo er sich im Kreise seiner Angehörigen aufhalten konnte. – Es war daher nicht so selbstverständlich, dass bei der Abdankung in der Kirche seiner Wahlheimat eine derart grosse Trauergemeinde Abschied nahm mit Lied und Spiel und damit die letzte Ehrung, den wohlverdienten Dank, die grosse Wertschätzung ihres Lehrers und Erziehers wie beliebten Mitbürgers bezeugte. – Allein die Tatsache, ein halbes Jahrhundert in einer Neben ausgemeinde mit Hingabe und Verantwortung gewirkt zu haben, wäre Grund genug zu dieser Anerkennung. Beim Verstorbenen ist sie jedoch noch im besonderen Masse angebracht. –

Fritz Schärer, der seinerzeitige Burgdorfer Kadettenhauptmann, hing nämlich mit allen Fasern an seiner Jugendheimat, ihrem Treiben in der traulich gemütvollen Atmosphäre. Es war daher durchaus verständlich, wenn ihm schon in der Hofwilerzeit (73. Promotion) verschwebte, weiterzustudieren und einst in städtische Umwelt zurückzukehren. – Landleben oder gar Landarbeit lag ihm völlig fern, denn sein Kindererleben, seine gute Vorbildung wie seine hervorragenden Anlagen wiesen eine andere Richtung. Musik stand im Vordergrund. Schon beim Seminareintritt überraschte er mit seinem fortgeschrittenen, empfundenen Klavierspiel, das dann entsprechend gefördert worden ist und bei der Patentierungsfeier eindrücklich wirkte. – Aber auch in den übrigen Gebieten stand unser Kamerad in den vordersten Reihen, was bei ihm jedoch nie zu Überheblichkeit oder Absonderung führte. Sein ruhiges, zurückhaltendes We-

sen fand unsere Anerkennung in schöner Gemeinschaft. Wenn er als Kantusmagister amtete, erfolgte unsere Einordnung mühelos. Seine Anlagen und sein ausgeglichenes Streben trugen dann natürlich zum vorzüglichen Studienabschluss bei. – Als 1912 bei Seminardirektor Dr. Schneider eine Abordnung aus Eriswil vorprach mit dem Anliegen, ob er ihnen einen tüchtigen jungen Lehrer empfehlen könnte, der fähig und willens wäre zur Leitung von Chören und später auch das Orgelspiel übernehmen würde, da ist auf den Verstorbenen hingewiesen worden. – Er sagte zu und war damit praktisch gewählt. – Und nun trat ein, was niemand von uns – auch er selber nicht – für möglich gehalten hätte.

Seine erste Wirkungsstätte blieb die einzige, nahezu ein halbes Jahrhundert. Seinem Innersten treu, ging er ernst und zielgerichtet an seine Arbeit, die ihn bald erfüllte, nicht zuletzt im musikalischen Bereich. Der Lehrer und Dirigent verwurzelte derart in seine Aufgaben, war innerlich mit der neuen Heimat derart verbunden, dass, was einst gegeben schien, hinfällig geworden. Die Gemeinde erkannte rasch Talent und Pflichterfüllung und übertrug dem geachteten Lehrer entsprechend verschiedene Vertrauensämter als Zeichen der Anerkennung (Zivilstandsamt u. a.). Im Vordergrund seiner Nebentätigkeit stand jedoch naturgemäß die Musik – als Chorleiter und Organist. So bot er in grosser Zahl gediegene musikalische Feiern, regte Zusammenschluss und gemeinsames Schaffen und Darbieten im grösseren Kreise an, trug damit bei zu besserem Verständnis von echter Kunst und ihren seelisch-geistigen Werten. – Auch hier alles unauffällig, obschon führend. Eine Unsumme von Zeit und Kraft wurde hingegeben, selbstlos, im Bestreben, die Menschen zu reicherem, beglückendem Innenleben zu führen. Und als seine einstigen Chöre zum Abschied zwei Lieder vortrugen, war mir, als ob von jenem Jahrzehntelangen Musikbemühen ein Widerhall erstehe im Wohlklang der Darbietung. –

Selbstverständlich wurde auch in seinem Heim freudig musiziert. Seinen eigentlichen Beruf wertete er stets fort

Inhalt – Sommaire

† Fritz Schärer, Eriswil	413
Lehrerveteranen des Emmentals	414
Albert Einstein in Bern	414
Centre de perfectionnement du corps enseignant	415
Synode de la section de Moutier	415
Section jurassienne de la SBMEM	415
Mitteilungen des Sekretariates	419
Communications du Secrétariat	419

hoch. Das belegt die Tatsache, dass seine vier Kinder alle im Lehramt stehen. – Der einstige Städter war somit zum Lehrer und Bildner in ländlicher Umwelt geworden, hat also abseits der Heerstrasse gedient und erfahren: «Es ist kein Fleck so arm auf Erden, auf ihm ein Mann und Held zu werden.» – Und als er später durch sein schön gelegenes Heim ein Stück weit das Geheimnis der Schollenverbundenheit erlebte, da wurde ihm offenbar: «Des Lebens Tiefen, die Weiten der Welt, die Heimat in sich verschlossen hält.» Es war ein Lebensausklang in Erfüllung, Dankbarkeit und Harmonie, wie wir ihn uns wohl alle wünschen.

Ed. Sch.

Lehrerveteranen des Emmentals

In Langnau versammelten sich über vierzig ehemalige Lehrkräfte der Amtsbezirke Signau und Trachselwald und eine Delegation der Region Thun, um von den innert Jahresfrist verstorbenen Kolleginnen und Kollegen Abschied zu nehmen, um ferner die Neupensionierten zu begrüssen, von den Geschehnissen innerhalb der Vereinigung auf kantonalem und regionalem Boden Kenntnis zu nehmen und das Tätigkeitsprogramm für das nächste Jahr aufzustellen. Hauptanziehungspunkt bildete der Vortrag von Schriftsteller Erwin Heimann über «Die Welt zwischen gestern und morgen». Zusammenfassend stellen wir fest, dass Heimann Zeiterscheinungen beleuchtete, die sich auffällig durch Schlagworte bemerkbar machen wie «antiautoritäre Erziehung, Separatismus, bedenkenloser Nationalismus, Integration, Ausschöpfen der Begabtenreserven, Nostalgiewelle, Manipulieren und Förderung der Lebens-Qualität». Was die antiautoritäre Erziehung anbetrifft, so ist diese für jeden ernstzunehmenden Pädagogen längst antiquiert. H. erinnerte an Dr. Hans Zulligers Wort: «Autorität erlangt der Mensch nur durch Selbsterziehung. Weil er dient, herrscht er.» Seine Ausführungen illustrierte Erwin Heimann in der gewohnt trafen Art bei jedem Thema mit zeitgemässen Beispielen.

A.

Albert Einstein in Bern

Prof. André Mercier, Ordinarius für theoretische Physik und Philosophie an der Universität Bern, schreibt über die Arbeit unseres Berner Kollegen M. Flückiger:*

«Dass Albert Einstein zu den grössten Männern des 20. Jahrhunderts gehört, ja vielleicht der grösste des Jahrhunderts ist – einem Plato in der Antike vergleichbar oder einem Galilei an der Schwelle der Moderne –, sollte jedem bewusst werden. Heute leben wir indessen nicht mehr in der sogenannten modernen Periode der Geschichte, sondern am Anfang eines neuen Zeitalters, in welchem selbst das Wort modern alt geworden ist. Einstein trägt mehr als irgendein anderer die Verantwortung dafür. Den wenigsten ist bekannt, dass Einstein in diesem historischen Prozess die wichtigste Zeistpanne seines Lebens in Bern verbracht hat, und es ist sehr erfreulich, dass Flückiger uns allen dies klar macht, und zwar nicht, indem er es ausdrücklich sagt und wiederholt, im Gegenteil. Das Fehlen jeder sprachlichen oder sachlichen Aufdringlichkeit macht die Lektüre seines Buches angenehm

und gibt dem Text eine bedeutungsvolle Transparenz, welche dem Einsteinschen Geist entspricht. Die meisten Lexika erwähnen Einstein entweder als deutschen oder als amerikanischen Bürger. Dies trifft im Grunde genommen nicht zu, denn Einstein hat in seiner Jugend ausdrücklich auf die (damals) württembergische Staatsangehörigkeit verzichtet und um das schweizerische Bürgerrecht nachgesucht, welches ihm durch den Bundesrat in der Folge auch anstandslos zugestanden worden ist. –

Die Sammlung von Einstein-Dokumenten, in deren Besitz der Autor nach jahrelangen Bemühungen gelangt ist, zeugt von einer bewundernswerten Forschungstätigkeit. Sie ermöglichte es ihm, ein lebendiges und vollständiges Bild des grossen Gelehrten zu geben: von den Beziehungen zu intimen Freunden bis zum Dienst in der Schweizer Armee, von der treuen Erfüllung der Beamtenpflichten bis in die Tiefe der wissenschaftlichen Entdeckungen. – Albert Einstein hat die Relativitätstheorie in Bern konzipiert und in seiner Wohnung an der Kramgasse 49 niedergeschrieben. Diese denkwürdige Leistung aus den Jahren 1905–05 wurde 1955 durch die Abhaltung dessen gefeiert, was unter dem Namen Goldenes Jubiläum in die Geschichte der Physik eingegangen ist. – Wie sehr Einstein seiner einstigen Wahl- und Wohnstadt die Treue gehalten hat, ist nun aus vielen Zeugnissen ersichtlich: «Es war doch eine schöne Zeit damals in Bern» wird u. a. aus einem Brief an Solovine zitiert. – Es ist erfreulich, dass es in Bern einen Autor gibt, der sich Zeit seines Lebens mit der Einstein-Forschung befasst hat und weiterhin befasst, denn in der Schweiz und namentlich in Bern sind die Dokumente praktisch noch alle vorhanden, während aus der Zeit, da sich Einstein in Prag und besonders in Berlin aufhielt, sozusagen nichts mehr erhalten ist. Das vorliegende, ansprechende und leicht zu lesende Buch wird bestimmt einen grossen Leserkreis finden. – Was sehr wünschenswert erscheint, ist, dass die Herausgabe dieses Buches nicht den Abschluss der Einstein-Forschung in Bern bedeutet, sondern vielmehr den Anstoß zu noch konkreteren Bindungen: die Bedeutung dieses grossen Mannes der Geschichte soll im Bewusstsein der gelehrten Republik und der Bevölkerung Berns weiter wachsen und die unmittelbare Umgebung des «Untern Juckers» (des Restaurants, das schon damals unter der Wohnung Einsteins exi- te) sprengen.» («Bund» Nr. 263 vom 10. Nov. 74)

* Dr. Max Flückiger: *Albert Einstein in Bern*

Das Ringen um ein neues Weltbild. Eine dokumentarische Darstellung über den Aufstieg eines Genies. 219 Seiten mit 30 Abbildungen und 49 Faksimile, gebunden Fr./DM 38.— (Paul Haupt Verlag Bern)

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Programme des cours 1975

Le programme des cours et manifestations 1975 sera adressé à tous les membres du corps enseignant, par l'intermédiaire des écoles, dans le courant de la première quinzaine du mois de décembre.

Le délai d'inscription est fixé au 15 janvier.

Les enseignants qui n'auraient pas reçu ledit programme ou toute personne intéressée peut en demander un ou plusieurs exemplaires au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier (téléphone 032 93 45 33).

Ce programme est caractérisé par les principales innovations suivantes:

- a) Nouveau classement des cours par niveaux.
- b) Nouvelle présentation des dispositions légales.
- c) Recommandation faite au corps enseignant et autorités scolaires d'établir des plans de formation par école.
- d) Inclusion de cours obligatoires à l'intention des écoles professionnelles artisanales, commerciales, de métiers et supérieures de commerce du Jura et de Bienne.
- e) Collaboration avec le Centre de Lucerne pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire:
 - cours organisés par le Centre en collaboration avec le CPS et subventionnés par le CPS;
 - cours organisés par le Centre et placés sous l'égide du CPS;
 - cours organisés par le CPS et placés sous l'égide du Centre.
- f) Organisation d'une session d'été de juillet.
- g) Constitution de plusieurs groupes de travail.

h) Etablissement d'un catalogue spécial, pour le corps enseignant, de voyages d'études à l'étranger pendant les vacances, sans frais pour le Centre.

Il contient les grandes divisions suivantes:

1. Extraits des dispositions légales en vigueur.
2. Organes du Centre, institutions et associations qui ont collaboré à l'organisation des cours.
3. Renseignement généraux.
4. Cours et manifestations organisés:
 - a) Formation d'animateurs et expérimentation.
 - b) Recyclage à caractère obligatoire pour les enseignants concernés.
 - c) Recyclage et formation continue.
 - d) Session de juillet.
 - e) Groupes de travail.
 - f) Tourisme et loisirs à buts culturels, voyages d'études à l'étranger.
 - g) Cours et manifestations organisés par d'autres institutions.
 - h) Indications au sujet du programme des cours et manifestations pour l'année 1976.

Le Centre de perfectionnement reste à disposition pour tous les renseignements complémentaires désirés.

Demande de subvention

Nous attirons l'attention de

- toutes les institutions et associations qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement,
 - tous les participants aux cours isolés (Cila, Greti, Cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.),
- sur le fait que le décompte relatif à une demande de subvention doit parvenir au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, jusqu'au 10 décembre 1974.

Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Par ailleurs, nous rappelons qu'une demande *préalable* de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement deux mois avant la date du cours ou de la manifestation.

Cours et manifestations du mois de décembre

4.14.2.

Introduction aux civilisations de l'Extrême-Orient (SCH CMEES): Sous-commission d'histoire de la commission des moyens d'enseignement pour les écoles secondaires et plusieurs spécialistes, les 17 et 18 décembre à Delémont.

Synode de la section de Moutier

La section de Moutier tiendra son synode d'hiver le jeudi 5 décembre prochain à 14 heures à la halle de gymnastique de Malleray.

A l'ordre du jour figurent plusieurs points importants, parmi lesquels deux rapports d'ordre pédagogique, l'un de M. von Niederhäusern sur l'introduction éventuelle de l'enseignement de l'allemand dans les classes inférieures et l'autre de M. Olivier Tzaut sur le dernier Congrès de la SPR à Genève.

Le comité de section

Section jurassienne de la SBMEM

Assemblée générale ordinaire

Jeudi 16 mai 1974, à 14 h. 30, Aula de l'école secondaire, Moutier

Présidence: *Roland Gurtner*

1. Bienvenue

Présents: 61 membres et invités, dont M^{me} *Cl. Ribordy*, représentante du Conseil municipal; M. *M. Villard*, inspecteur des écoles secondaires; M. *P. Jelmi*, président

SPJ; M. P. Müller, notre représentant au Comité cantonal; M. M.-A. Berberat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy; M. A. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy; M. J. Greppin, directeur de l'Ecole secondaire de Moutier; M. H. Gorgé, directeur de l'Ecole professionnelle de Moutier; les stagiaires du Cours pédagogique de Porrentruy; MM. les représentants de la presse.

Excusés: M. S. Kohler, directeur de la DIP; M. Macquat, préfet du district; M. R. Grüninger, directeur des études du brevet secondaire; M. M. Rychner, secrétaire central SEB; M. K. Vögeli, président du Comité cantonal SEB; M. le pasteur Berthoud, Moutier; M. R. Häberli, La Neuveville; MM. les directeurs Adatte, Ammann, Graf, Sauter, Hirt, Vallat, Amstutz, Bessire, Méroz, retenus par une séance du CROCES (Conférence romande des chefs d'établissements secondaires); M. M. Ferrario, directeur du CIM, Bienne; M. Perret, directeur du Gymnase de Bienne; M. F. Bourquin, rédacteur de «L'Ecole bernoise»; MM. J.-D. Henzi et A. Grütter, membres du comité.

Mme Ribordy, au nom du Conseil municipal de Moutier, adresse quelques souhaits de bienvenue à l'assemblée. M. Paul Müller, quant à lui, apporte les salutations du Comité cantonal; il nous rappelle en outre la votation générale relative à nos nouveaux statuts cantonaux.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale

Il a été intégralement publié dans la presse corporative, *L'Ecole bernoise et Educateur*, du mois de décembre 1973. Il est approuvé.

3. Mutations et anniversaires

Au sein du comité, Mlle F. Girard, devenue Mme von Niederhäusern, a été remplacée par M. Jean-Daniel Henzi, de Corgémont, nouveau secrétaire à la correspondance. M. J.-P. Béchir a cédé son poste de caissier à M. P. Leuthold.

Démissions: Paratte Georges (Le Noirmont), Degen Georges (La Neuveville), Moirandaz Xavier (Bienne), Bourquin Jean-René (Delémont), Schnetz Anne-Marie (Delémont), Marquis Jeanne (Delémont), Bidet Marie-Thérèse (Porrentruy), Jobé Lise (Malleray), von Niederhäusern Françoise (Tramelan), Bilat Françoise (Saignelégier), Simon Paul (Saignelégier), Liengme Serge (Moutier).

Admissions: Mme Œuvray (Bienne), Mme Dolivo (Bienne), Guenin Germain (Bassecourt), Türberg Marcel (Delémont), Laterali André (Delémont), Spitale Denis (Delémont), Henzi Jean-Daniel (Corgémont), Rusterholz Eric (Moutier), Pauque Herbert (Moutier), Fehr Béatrice (Moutier), Bilat Dominique (Le Noirmont), Girod Jean-François (Saint-Imier), M. et Mme Moeschler Jean-René (Malleray).

Anniversaires: Meury Pierre (Delémont), 25 ans d'enseignement; Hess Elsa (Bienne) et Varrin Marie-Antoinette (Porrentruy), 40 ans d'enseignement.

4. Comptes et rapport des vérificateurs

Avant de céder la parole au caissier, le président donne connaissance à l'assemblée d'une lettre que M. Henri Liechti avait envoyée peu avant de prendre sa retraite. Cette missive était accompagnée de la somme de 620 fr. 60, reliquat de dons faits autrefois par certaines communies à M. Lièvre, prédécesseur de M. Liechti au poste

d'inspecteur, à l'occasion de cours de perfectionnement. M. Liechti aimeraient nous voir consacrer cette somme au perfectionnement de certains collègues en dehors des voies usuelles.

Bilan au 27 avril 1974

En caisse	Fr. 12.90
CCP	Fr. 693.90
Banque (Carnet d'épargne)	Fr. 603.10
Total	Fr. 1309.90
Passif	Fr. --
Fortune nette	Fr. 1309.90

Résultat d'exploitation

Fortune nette au 25 avril 1973	Fr. 1483.65
Fortune nette au 27 avril 1974	Fr. 1309.90
Diminution de fortune	Fr. 173.75

Les comptes ont été vérifiés par MM. Pauli et Perrenoud. Ils sont acceptés.

5. Augmentation des cotisations

M. P. Leuthold, caissier, propose une augmentation des cotisations de un franc en raison de l'augmentation presque générale des frais de toutes sortes. L'assemblée accepte.

6. Rapports de délégués à différentes commissions

- M. Alexandre Hof, délégué à la commission du Centre de perfectionnement

M. Hof brosse tout d'abord un tableau très réjouissant de la prochaine semaine de perfectionnement. Ce ne sont pas loin de 100 professeurs-animateurs qui vont prendre en charge les quelque 1400 enseignants jurassiens. Ceux-ci se retrouveront tous à Tramelan, pour une manifestation à laquelle sont conviés MM. S. Kohler et J. Cavadini. Les frais de tous ces cours, dont quelques-uns ont dû être supprimés, seront largement pris en charge par le Centre.

M. Hof répète en outre que le rôle du Centre de perfectionnement est d'être à l'écoute des différentes tendances pédagogiques et de répondre aux besoins des enseignants. Mais le perfectionnement n'est pas que l'affaire du Centre; chacun de nous doit en être concerné. Des activités peuvent s'exercer non seulement dans les cours, mais aussi dans des groupes de travail à l'autonomie aussi large que possible.

- M. Marcel Aubry, délégué à la Commission romande pour l'étude de l'introduction de l'allemand à l'Ecole primaire

M. Aubry rappelle qu'une première commission, dite «commission Gilliard», du nom de son président, avait déposé un rapport préconisant l'introduction de l'allemand dans les petites classes de l'école primaire. Ce texte avait suscité des réactions assez vives, à la suite desquelles une deuxième commission, dite «commission Basset», avait eu pour mission d'étudier les possibilités pratiques de réaliser certaines thèses du premier rapport. M. Aubry signale la composition de cette commission, à savoir un chef de service de chacun des cantons romands et du Jura, plus un délégué des différentes associations professionnelles cantonales.

La commission Basset a arrêté deux méthodes: la méthode Montani, actuellement expérimentée dans le can-

ton de Vaud, et la méthode Petit, expérimentée en Valais. Pour la première, le travail s'effectue avec une bande magnétique et des films fixes, pour la seconde avec une bande magnétique seulement et parfois des planches. L'une et l'autre méthodes s'étendent sur trois ans et requièrent de bonnes connaissances de l'allemand, du moins pour la première.

M. Aubry ajoute que la commission Basset envisage d'introduire l'expérimentation dans toute la Suisse romande et dès la 3^e année scolaire. L'IRDP contrôlera l'introduction rationnelle et scientifique des méthodes en 1976 déjà, dans 30 classes par canton.

M. Aubry nous informe encore que la continuité de ces deux méthodes à l'école secondaire n'a pas été envisagée, si bien que pas mal de problèmes restent à régler.

– *M. Bernard Rothen, délégué à la Communauté de travail entre les DIP de Berne et Neuchâtel*

M. Rothen rappelle le mandat de cette commission, qui est d'étudier la formation du maître secondaire. Puis il en donne sa composition.

Jusqu'ici une seule séance s'est tenue, dans laquelle on a évoqué la collaboration entre les Universités de Neuchâtel et de Berne au niveau des leçons. On a ensuite touché au problème de l'équivalence entre les brevets neuchâtelois et bernois.

M. Rothen ajoute que si le brevet bernois est parfait, le BESI a été supprimé en 1972. Notre délégué conclut en disant qu'on attend un nouveau projet neuchâtelois de BESI pour entamer toute nouvelle discussion.

M. Villard, inspecteur scolaire, intervient ici pour signaler à l'assemblée qu'un nouveau BESI en trois branches sera sur pied dès l'automne. Il se fera en deux ans, non compris la formation pédagogique. Son but nouveau est l'équivalence avec une demi-licence. Il apparaît enfin à notre inspecteur que la reconnaissance automatique des diplômes dans les deux cantons est fort peu probable.

7. Rapport du président

Deux sujets ont été au centre des préoccupations du comité:

- les relations avec la SPJ,
- la mise au point d'un règlement de section.

Dix séances ont suffi pour les approfondir, puisque, sur le plan romand, la situation est restée assez calme.

A. Les relations avec la SPJ

Le 20 septembre 1973 le Comité SPJ nous adressait une lettre dont je résume ici le contenu: «La commission de réforme des structures SPJ, présidée par M. Häberli de La Neuveville, avait déposé un avant-projet, et il était très important que notre comité soit mis au courant en primeur des travaux effectués.»

Une séance commune des deux comités eut donc lieu le 14 novembre à Moutier. Nous apprenions ainsi que:

- la SPJ deviendrait aussi une association syndicale;
- à notre grande surprise, la section jurassienne de la SBMEM y était quasiment ignorée;
- l'assemblée générale (Congrès) abandonnerait les grandes décisions à une assemblée des délégués de 40 membres, où la SBMEM n'aurait droit qu'à un seul représentant!

Nous fûmes à la fois étonnés et un peu inquiets, d'autant plus que les choses semblaient devoir aller bon train. Cet avant-projet devait en effet être présenté dans les synodes SEB jusqu'à fin janvier; il serait modifié en fonction d'une enquête parmi tous les membres SPJ, puis soumis assez rapidement à une consultation écrite. Et ceci sans que la SBMEM ait pu prendre part à son élaboration!...

Notre comité décida alors, par une circulaire, de vous recommander la participation aux synodes pour une information plus détaillée, et de vous proposer une assemblée extraordinaire au début de 1974. Du même coup, le problème du maintien ou du retrait de nos membres de la SPJ se retrouverait au premier plan.

Si cette assemblée extraordinaire ne fut pas organisée, c'est

- qu'à fin janvier tous les synodes n'avaient pas encore eu lieu;
- que la commission Häberli ne semblait pas pressée d'arrêter un projet définitif;
- que par conséquent nous pouvions attendre le 16 mai pour en discuter.

Entre-temps, le problème de la sortie de la SPJ était étudié activement par des contacts avec les comités cantonaux de la SBMEM et de la SEB.

Le 13 mars avait lieu à Moutier une nouvelle séance commune des Comités SBMEM et SPJ. Notre comité y exposa son point de vue et l'éventualité de la sortie des membres SBMEM de la SPJ y fut discutée. C'est alors que le président de la SPJ, M. Jelmi, nous donna l'assurance que la SBMEM pourrait se faire dans la SPJ «la place qu'elle voudrait».

Prochainement la Commission de révision des statuts SPJ soumettra son projet aux associations d'enseignants et le discutera avec chacune d'elles.

B. La mise au point d'un règlement de section

Le comité s'est d'abord basé sur un projet de règlement non daté et qui n'a jamais été approuvé par l'assemblée générale. Il a ensuite élaboré un système de renouvellement partiel du comité, afin d'éviter la situation d'il y a deux ans. Il s'est enfin appuyé sur le nouveau projet des statuts cantonaux, qui est actuellement soumis à la votation générale. Nous discuterons tout à l'heure en détail chaque article de ce règlement qui, selon le Comité cantonal, pourrait très bien servir de modèle à d'autres sections.

Pour ce qui est des autres activités du comité, mentionnons encore les événements suivants:

C. Enseignement secondaire de demain

Ce rapport, que vous avez pu lire intégralement dans *l'Éducateur*, a fait l'objet d'une vaste enquête en Suisse. Sur la base d'un questionnaire établi par le secrétaire de la Conférence suisse des chefs de DIP, le professeur Egger, le Comité cantonal SBMEM a pris position et a ensuite invité les sections à se prononcer sur cette prise de position. Notre comité n'a pas jugé utile de consulter les membres individuellement, pour les motifs suivants:

- une consultation à propos de CIRCE II et touchant en gros aux mêmes questions venait d'être organisée;
- notre position aurait un impact quasiment nul auprès de la Conférence suisse des directeurs DIP, puisqu'elle

passerait par trois synthèses successives: au niveau SBMEM, au niveau SEB et à KOSLO, la seule association d'enseignants officiellement consultée.

Nous avons néanmoins envoyé nos remarques au Comité cantonal, qui enregistrait d'ailleurs une concordance nette des points de vue. Sans entrer dans trop de détails, relevons que la position de la SBMEM est très réservée:

- certaines exigences sont formulées de manière trop générale;
- le rapport préconise l'expérimentation de nouvelles structures en excluant toute autre alternative; une réforme doit être évolutive et tenir compte de la situation scolaire existante;
- enfin, l'idée d'une école globale pour les années 5 à 9 doit être repoussée.

D. Problèmes romands

Je passe ici rapidement sur les principales activités du CARESP. Pour plus de détails, veuillez vous référer au bulletin N° 4 du CARESP, que vous avez tous reçu.

a) Le Conseil des délégués s'est réuni en novembre pour prendre position sur le rapport «Enseignement secondaire de demain».

A ce sujet vous aurez certainement lu le bulletin N° 3.

b) En décembre, le Comité du CARESP rencontrait les responsables de l'IRDP à Neuchâtel. Cet institut est un centre de documentation à la disposition de chaque enseignant.

c) Une rencontre entre des délégués du CARESP, de la SPR et de la Conférence des chefs DIP romands a eu lieu en janvier. Y furent discutés:

- l'information et la consultation des enseignants;
- le congé de perfectionnement;
- la libre circulation des enseignants entre les différents cantons.

d) En mars, le Conseil des délégués a élu un nouveau bureau: c'est l'Association indépendante de Neuchâtel qui reprend le flambeau, avec M. Bendel comme président.

e) CIRCE II. En juin dernier, les délégués à CIRCE de la DIP, de la SBMEM et de la SPJ ont procédé en commun à la désignation des membres des sous-commissions de CIRCE II. Chaque canton pouvait envoyer un maître primaire et un maître secondaire par sous-commission.

Les représentants secondaires suivants ont été nommés:

- français: M. Jean Michel, Porrentruy
- mathématiques: M. Mario Ferrario, Orvin
- géographie: M. Raymond Haeberli, La Neuveville
- histoire: M. André Montavon, Porrentruy
- sciences: M. Rémy Rubin, Moutier
- dessin: M. Gottfried Tritten, Oberhofen
- travaux manuels: M. Roger Droz, Porrentruy
- travaux à l'aiguille: Mme Annette Guenat, Bienne
- éducation musicale: M. Willy Steiner, Bienne
- éducation physique: M. Henri Girod, Eviard

A tous ces collègues nous adressons nos vives félicitations pour leur nomination. Prochainement, les sous-commissions déposeront déjà un premier rapport.

f) A CORMES (Commission romande des moyens d'enseignement secondaire), où M. Germain Adatte de Porrentruy est délégué, les représentants du CARESP ont demandé la création d'un matériel romand de géographie et d'histoire suisse, sans attendre les travaux de CIRCE II, afin de lutter contre les éditeurs, qui tentent toujours d'imposer la réédition des mêmes manuels.

g) Une commission chargée d'étudier l'introduction de l'allemand à l'école primaire a été formée, à laquelle nous avons délégué M. Marcel Aubry, de Bienne. Cet automne, les associations auront à se prononcer sur le rapport de cette commission.

E. Conclusion

J'ai essayé d'être complet et le plus bref possible... Aujourd'hui on n'en finit pas d'étudier et de revoir les problèmes; l'évolution est devenue si rapide qu'elle entraîne la prudence et la méfiance; on crée de plus en plus de commissions, et même des commissions chargées d'étudier le rapport d'une commission précédente... et tout cela prend beaucoup de temps. C'est pourquoi nous tenons ici spécialement à remercier tous ceux qui, au sein d'un organe quelconque, représentent la section jurassienne de la SBMEM, pour un travail souvent accompli dans l'ombre. Le comité s'efforcera de renseigner au mieux les membres sur les travaux effectués dans les différentes commissions. Cela devrait constituer, une fois les problèmes internes résolus, sa tâche principale.

8. Révision des statuts

Elaborés en collaboration avec le Comité cantonal SBMEM, les nouveaux statuts ne sont que peu discutés. Seuls quelques points de détail doivent être changés, sur proposition de l'assemblée. Le nouveau règlement est accepté par 49 voix, sans opposition.

9. Sortie de la SPJ: Discussion

M. Gurtner rappelle tout d'abord que ce point figure à l'ordre du jour suite à la discussion qu'avait suscitée l'intervention de M. Fiechter lors de la précédente assemblée générale et aussi parce qu'un groupe de maîtres secondaires ont refusé de payer leurs cotisations SPJ et SPR. Ces derniers, ajoute le président, avancent les arguments suivants:

- a) La SPJ ne nous apporte rien; nous ne voyons pas l'utilité d'en faire partie.
- b) Nous craignons d'être majorisés (cf. le Congrès de Bienne), surtout si la SPJ devient un syndicat.
- c) Nous participons à la coordination romande par le CARESP; notre appartenance à la SPR est donc inutile et contradictoire.

M. Gurtner rappelle encore que les maîtres secondaires ont toujours fait partie de la SPJ. Personne ne s'en est plaint jusqu'au moment où, de par la coordination romande, la SPJ a touché aux structures de l'école et a envisagé une refonte complète de ses statuts pour légitimer ses options syndicales. Interrogé, M. Rychner a simplement rappelé que, selon les nouveaux règlements SEB, les sections doivent collaborer au sein des associations régionales et que seul un statut d'exception permettrait aux maîtres secondaires de sortir de la SPJ.

M. Gurtner souhaite enfin éviter l'éclatement et l'affaiblissement de notre section. Il comprend toutefois les

objections de nos collègues dissidents. Aussi, conclut-il, les rapports entre la SBMEM et la SPJ doivent-ils être minutieusement étudiés et la position du comité ne peut être, pour l'instant, qu'une position d'attente.

M. Jelmi, président SPJ, directement interpellé, apporte des éclaircissements. Les statuts SPJ, dit-il, sont encore en discussion; puis ils vont être mis en consultation auprès des intéressés, à savoir les enseignants. La SPJ deviendra un syndicat SEB, ou plutôt une région SEB qui pourra résoudre les problèmes qui lui sont propres. La majorisation des maîtres secondaires n'existe pas puisque, malgré leur nombre relativement faible, ils sont largement représentés dans tous les organes de la SPJ. M. Jelmi souhaite enfin qu'après 59 ans de collaboration on n'assiste pas à un recul qui nuirait aux uns et aux autres. Les enseignants jurassiens se doivent de sauvegarder l'intégrité de tous les niveaux de l'enseignement, et surtout avoir le désir de rechercher ensemble des solutions sans pour cela détruire des structures bien réglées.

Les collègues qui intervennent après M. Jelmi abondent en majorité dans son sens. Ils ne voient pas la nécessité d'une éventuelle sortie de la SPJ, ni surtout d'une

libre appartenance à celle-ci. Il apparaît même que la position des maîtres secondaires jurassiens sur le plan romand n'est pas aussi faible que certains veulent bien le prétendre; ils sont en effet représentés au CARESP et à la SPR, par le biais de la SPJ.

Enfin, comme l'assemblée n'a pas à prendre de décision, on souhaite attendre. La section jurassienne de la SBMEM sera à même de préciser son attitude ultérieurement.

10. Divers et imprévu

- M. Denis Gerber est nommé membre d'une commission SEB pour la formation des enseignants.
- M. Daniel Graf accepte d'entrer dans une commission d'étude du rapport «Changer l'Ecole».
- Les nouveaux maîtres secondaires devront, après leur nomination, faire une demande écrite au caissier de la section pour pouvoir entrer dans nos différents organismes pédagogiques et syndicaux.

Le président: R. Gurtner

Le secrétaire: M. Joly

Mitteilungen des Sekretariates

Aus den Verhandlungen des Kantonavorstandes BLV

Sitzung vom 16. November 1974 (14.15 bis 20.15 Uhr)
Vorsitz: Hans Perren

Diese eingeschobene Sitzung soll dem Vorstand ermöglichen, sich auf einige wichtige Geschäfte zu konzentrieren.

Lehrerbildung

H. Schütz berichtet zusammenfassend über die Arbeiten der Spezialkommission BLV (KOLB) und skizziert die Leitgedanken. Er antwortet auf einige Fragen und Einwände. – Der Vorstand erwartet von der KOLB eine Auswahl an Modellen, unter denen er selber und die Abgeordneten im Lauf des Jahres 1975 eines zu bestimmen haben werden.

Verordnung über die Entschädigung der Schulleiter und weiterer Träger von Funktionen an Primar- und Sekundarschulen

Der KV nimmt die Vorschläge zur Kenntnis, die die Einigungskonferenz innert kaum 10 Tagen an 5 Sitzungen von gesamthaft über 20 Stunden ausgearbeitet hat. Mit kollegialem Verständigungswillen haben Vertreter der Vereinigungen der Sekundar- und der Primarschulvorsteher, des Mittellehrervereins und der Primarlehrerorganisation BLV sowie der Leitende Ausschuss in corpore zusammengewirkt.

Der Entwurf der ED (der 6!) war Gegenstand einer gründlichen Prüfung sowohl von Seiten der Konferenz wie des KV. Letzterer überarbeitet leicht den Antrag der Konferenz, der ein 16-seitiges Schriftstück darstellt, und verabschiedet ihn fast einstimmig. (Die Stellungnahme des KV wurde der ED am 18. November, dem letzten Tag der Eingabefrist, eingereicht d. B.)

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal SEB

Séance du 16 novembre 1974 (14 h. 15 à 20 h. 15)
Présidence: M. Hans Perren

Cette séance intercalée doit permettre au Comité de se concentrer sur quelques sujets importants.

Formation des enseignants

M. H. Schütz résume les travaux de la commission spéciale SEB (KOLB) et esquisse les idées maîtresses qui orientent ses recherches. Il répond à des questions et objections. – Le Comité attend de la KOLB un choix de modèles de formation entre lesquels lui-même et les délégués seront appelés à opérer un choix, au cours de l'année 1975.

Ordonnance sur l'indemnisation des directeurs d'école et des autres titulaires de fonctions dans les écoles primaires et secondaires

Le Comité prend connaissance des propositions élaborées, en plus de 20 heures de séances (5), par la conférence de conciliation, en l'espace d'à peine 10 jours. Y participaient, dans un esprit collégial, des représentants des Associations des directeurs secondaires et des primaires, de la Société des maîtres aux écoles moyennes et de l'Organisation du corps enseignant primaire SEB, ainsi que le Comité directeur entier.

Le projet (le 6e!) de la DIP a fait l'objet d'une étude très poussée aussi bien par la conférence que par le C. c. Ce dernier a apporté quelques amendements à la proposition de la conférence, résumée en un document de 16 pages, et l'a finalement approuvée à la quasi-unanimité. La prise de position du C. c. a été remise à la DIP le 18 novembre, dernier jour du délai d'enquête.

Materielle Forderungen

Gestützt auf zwei Arbeitspapiere, die Adjunkt *Paul Simon* ausgearbeitet hat, und auf die Anträge des Leitenden Ausschusses trifft der Vorstand eine Auswahl unter den zahlreichen Forderungen, die unsere Mitglieder seit zwei Jahren erhoben haben. Am 11. Dezember wird er die Liste den Abgeordneten unterbreiten. Eine erste Kategorie umfasst Begehren, die mittels einer günstigeren Auslegung der gesetzlichen Bestimmungen erfüllt werden könnten; eine zweite setzt eine Revision des Gesetzes, des Dekrets oder von Verordnungen voraus und wird im Lauf des Jahres 1975 Gegenstand näherer Untersuchungen sein.

Schulpraxis

Der KV ist damit einverstanden, dass die Redaktionskommission genauere Vorschläge darüber unterbreitet, wie die Schulpraxis während einer zweijährigen Versuchsperiode in die Schweizerische Lehrerzeitung integriert werden könnte. Die Schulpraxis, die gemäss Reglement BLV Nr. 4 eine «Monatsbeilage» des Berner Schulblattes ist, behielte ihren eigenen Redaktor, H. R. Egli, und erschiene als *pädagogisch-didaktische Sondernummer der SLZ*. Die Abgeordnetenversammlung wird am 11. Dezember einen Bericht entgegennehmen und am 23. April 1975 über den Versuch in den Jahren 1976/1977 entscheiden.

Verschiedenes

Die Umfrage betr. Unterricht in der 1. Fremdsprache im alten Kanton geht zu Ende. Der Schlussbericht wird auf Grund eines Arbeitspapiers von Frl. *Eva Meyer*, Sachbearbeiterin im Sekretariat, durch KV-Präsident *Hans Perren*, Orest Wullschläger, Präsident der Päd. Kommission, und Frl. Meyer verfasst werden.

Kollege *Moritz Baumberger*, Vertreter der KOSLO in der *Pädagogischen Kommission* der Erziehungsdirektorenkonferenz, wird den Leitenden Ausschuss über die Arbeiten dieser Kommission auf dem laufenden halten.

Nächste Sitzungen: 4. Dezember; 15. Januar 1975; 29. Januar (Reserve). Der Zentralsekretär: *Marcel Rychner*

Revendications matérielles

Le Comité, s'appuyant sur deux documents de travail établis par le secrétaire-adjoint *Paul Simon* et sur les propositions du Comité directeur, opère un tri parmi les nombreuses revendications présentées par nos sociétaires depuis deux ans. Il soumettra la liste aux délégués, le 11 décembre. Une première catégorie comprend les desiderata qui pourraient être réalisés par une interprétation plus souple des textes légaux; une deuxième présume une révision de la loi, du décret ou d'ordonnances et doit faire l'objet d'une étude plus poussée, au cours de l'année 1975.

«Schulpraxis»

Le Comité est d'accord que la commission de rédaction présente des propositions concrètes quant à l'intégration, à titre d'essai pendant deux ans, de la «Schulpraxis» dans la «Schweizerische Lehrerzeitung». La «Schulpraxis», que le règlement SEB n° 4 définit comme «complément mensuel» de «L'Ecole bernoise»/Berner Schulblatt, garderait son rédacteur actuel, M. H. R. Egli, et paraîtrait comme *numéros pédagogiques et didactiques de la SLZ*. L'assemblée des délégués du 11 décembre entendra un rapport et celle du 23 avril 1975 décidera si l'essai peut avoir lieu 1976 et 1977.

Divers

L'enquête concernant la *langue II* dans l'ancien canton touche à sa fin. Le rapport final sera établi par *MM. Hans Perren* prés. CC, et *O. Wullschläger*, prés. comm. péd., avec *Mme Eva Meyer*, du Secrétariat, sur la base de la synthèse que rédigera *Mme Meyer*.

Notre collègue *M. Baumberger*, représentant de la KOSLO au sein de la *Commission pédagogique* de la Conférence des directeurs IP, tiendra le Comité directeur au courant des travaux de la commission.

Prochaines séances: 4 décembre; 15 janvier 1975; 29 janvier (réserve). Le secrétaire central: *Marcel Rychner*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telephon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telephon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telephon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Francis Bourquin, 5, chemin des Vignes, 2500 Biel, tél. 032 25 62 54.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne

Kauft den Lehrerkalender 1975!

Der neue Lehrerkalender des Schweizerischen Lehrervereins ist erschienen. Umfang und Format sind gleichgeblieben. Neuerung: die Adressblätter sind weggelassen. Diese können separat bezogen werden, und zwar in einer Form, die das Hineinlegen in die Hülle erlaubt. Damit fällt das jährliche Neuschreiben weg; allein Korrekturen und Ergänzungen müssen angebracht werden.

Der Reingewinn, den der Kalender hoffentlich einbringen wird, fliesst der Lehrerwaisenstiftung des SLV zu. Abgesehen von der Dienlichkeit des Kalenders als Gedächtnisstütze und Planungshilfe ist allein schon dieser Zustupf an eine helfende Organisation Grund genug zum Aufruf an alle Kolleginnen und Kollegen, sich den Kauf des Kalenders 1975 in wohlwollendem Sinne zu überlegen.

Der Kantonalvorstand BLV

Bestellungen anlässlich der *Sektionsversammlung* oder direkt an das Sekretariat des Schweizerischen Lehrervereins, Postfach 189, 8057 Zürich.